

Le bulletin d'information de votre régime supplémentaire de rentes

UNE AUTRE ÈRE COMMENCE, MAIS LAQUELLE ?

Le pire est passé! Il y a des signes de reprise! Évidemment, c'est de l'économie réelle dont on entend parler ainsi, car les marchés boursiers, eux, ont déjà réagi en anticipation. Ce rebond était largement annoncé comme un phénomène prévisible de sortie de crise. Ce qui ne veut pas dire que les niveaux d'évaluation d'avant la crise ont été récupérés complètement.

À partir de maintenant, ce qui va jouer, c'est la reprise de l'emploi, de la consommation, de la construction, de la production, etc. En somme, toutes choses influençant les rendements des entreprises dans lesquelles nous investissons. On appelle cela l'économie réelle. À ce chapitre, 2010 devrait performer. Mais quelle sera la vitesse de croisière dans les années suivantes? Sans doute faudra-t-il être patients et ne pas s'attendre à répéter les rendements de l'an dernier. D'autant plus que les obligations ne seront pas d'un grand support, étant donné que nous avons atteint, depuis belle lurette, des taux d'intérêt planchers et que la remontée s'amorcera bientôt.

Quelques nuages gris

De nombreux États sont intervenus massivement, soit pour soutenir des institutions financières et des grandes entreprises en difficulté, ou encore, pour stimuler les investissements en infrastructure. C'était

la chose à faire compte tenu de l'ampleur de cette crise, mais nous aurons bientôt à ramasser la facture et à jongler avec nos déficits. Dans certains cas, de gros témoins lumineux clignotent. Pensons à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal en Europe. Quels seront les impacts à venir? C'est à voir. Tout comme les éclopés individuels qui y penseront, peut-être davantage, avant de consommer tous azimuts à l'aide du crédit, qui sera moins disponible par ailleurs.

Leçons à tirer

Toute crise ajoute de la valeur si nous en retenons quelque chose. Espérons que des réformes verront le jour pour mieux prévenir. Pensons à la réglementation déficiente qui a permis, aux États-Unis, des prêts hypothécaires sans capitalisation, des produits financiers dérivés extrêmes comme les fameux papiers commerciaux ou encore à la rémunération excessive des cadres supérieurs qui encourage des rendements trimestriels supérovitaminés et, souvent malheureusement, au détriment de la bonne santé à long terme d'une entreprise.

En vrac...

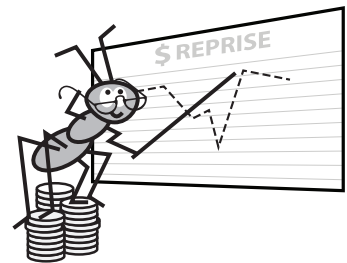
C'est avec une grande fierté que nous vous invitons à consulter le site internet du syndicat ainsi que le site à accès sécurisé de SAI (voir en page trois) qui

offrent, en complémentarité, une mine d'informations précieuses sur votre Régime.

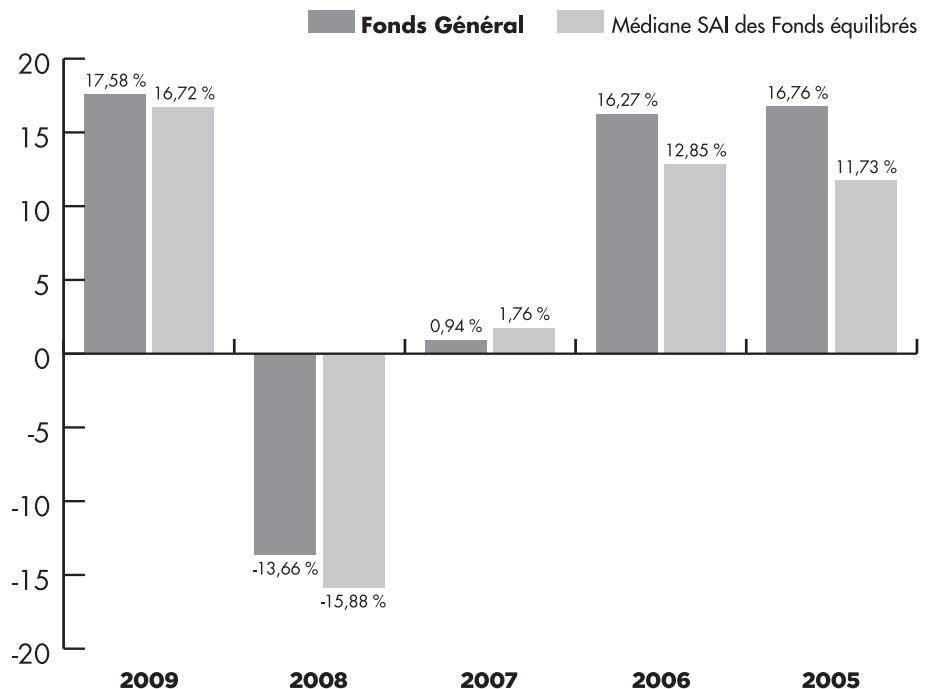
Site du syndicat : <http://sevl-scfp-2815.com/>

Enfin, dans un autre ordre d'idée, nous continuons nos démarches auprès de Vidéotron pour la mise sur pied du projet de FRV collectif pour nos participants et participantes arrivant à la retraite. Nous avons d'ailleurs profité de la rencontre annuelle des syndicats avec le président pour le sensibiliser à l'importance de ce dossier pour nos retraités. Évidemment, tout développement significatif à ce sujet vous sera communiqué.

Jacques Denommé,
président du Comité de retraite



Rendements globaux bruts du Fonds Général au 31 décembre 2009



FONDS GÉNÉRAL

Rendement brut du Fonds Général :

17,58 %

Médiane SAI :

16,72 %



15,1

7,18 %
7,85 %

Survol des rendements des caisses de retraite et des marchés financiers pour l'année 2009

Fonds équilibrés

Une bonne nouvelle pour les investisseurs : l'année 2009 aura finalement permis de récupérer la presque totalité des pertes subies en 2008. La médiane SAI des Fonds équilibrés donne un rendement de 16,72%.

Obligations canadiennes

Les obligations corporatives sont les vedettes incontestées de 2009. Pendant que les obligations fédérales terminent l'année en terrain négatif à -0,21%, les obligations de société bondissent de 16,26%! Quant à la médiane SAI des Fonds d'obligations canadiennes, elle croît de 7,85% en 2009.

- 1 - L'investisseur semble reprendre progressivement goût au risque, les obligations de société sont donc de plus en plus populaires, ce qui en fait baisser les taux et bondir les rendements.
- 2 - La Fed et la Banque du Canada offrent des taux d'intérêt historiquement bas et s'engagent à les maintenir à ce niveau pour le premier semestre de 2010.
- 3 - Le marché du crédit commence à se rétablir et les liquidités redeviennent plus accessibles.

Actions canadiennes

Une année exceptionnelle pour le marché boursier canadien! Le S&P/TSX connaît sa meilleure année depuis près de 30 ans et la médiane SAI des Fonds d'actions canadiennes procure une performance extraordinaire de 32,87%.

- 1 - La proposition d'acquisition et par la suite l'achat de Petro-Canada par Suncor Energy fait bondir les deux titres.
- 2 - Les prix des matières premières, des métaux de base et du pétrole rebondissent, favorisant le Canada face aux autres économies développées.
- 3 - Les petites capitalisations poursuivent sur leur lancée et génèrent plus de cinq fois le rendement des grandes capitalisations au cours du dernier trimestre. En 2009, elles auront progressé, en moyenne, de plus de 60%.
- 4 - L'indice boursier canadien est à nouveau surconcentré dans trois secteurs (énergie, matériaux, finances).

Actions étrangères

Malgré d'excellents rendements en devises locales, quelques doutes subsistent dans l'esprit des investisseurs. La médiane SAI des Fonds d'actions globales termine l'année avec un rendement de 13,17%.

- 1 - L'Europe, le Japon et Dubaï éprouvent de sérieuses difficultés financières à différents moments en 2009.
- 2 - La fin prochaine de plusieurs programmes gouvernementaux de relance mis en place pendant la crise financière semble angoisser certains secteurs de l'industrie.
- 3 - La force de la devise canadienne et la chute du dollar américain réduisent les rendements sur les marchés étrangers.
- 4 - La consommation au niveau mondial demeure faible.



Indices	Année 2009
Obligations	5,4 %
S&P/TSX	35,05 %

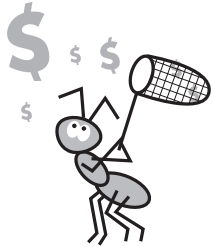
Médianes SAI	Année 2009
Fonds équilibrés	16,72 %
Obligations canadiennes	7,85 %
Actions canadiennes	32,87 %
Actions globales	
Actions internationales	
Actions américaines	

Rendements globaux bruts du Fonds Transition au 31 décembre 2009



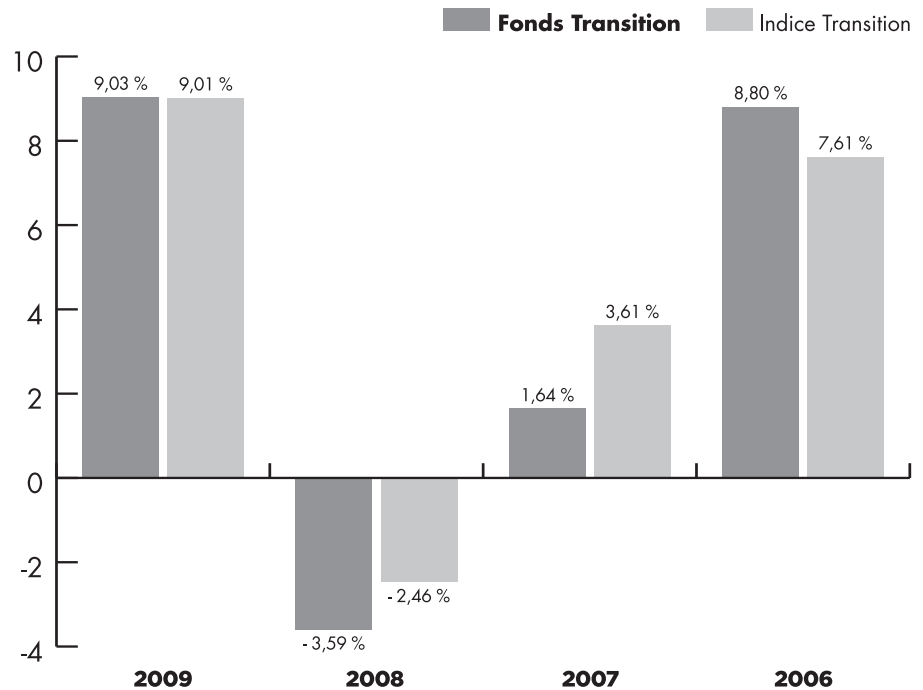
FONDS TRANSITION

Rendement brut du Fonds Transition :



9,03 %

Indice Transition :
9,01 %



Le site Internet de SAI

La firme Les Services actuariels **SAI** inc. est mandatée par votre Comité de retraite pour administrer votre Régime de retraite. Les relevés annuels, les calculs de cessation et les transferts font partie des tâches confiées à **SAI**.

SAI offre également à tous les participants au régime de retraite l'accès à un site Internet sécurisé qui vous permet, à l'aide d'un mot de passe, de consulter vos renseignements personnels. Afin d'avoir accès à ce site, **vous devez compléter le formulaire** qui vous a été envoyé avec le dernier numéro de *La cigale et la fourmi*. Ce formulaire vous permet de recevoir votre mot de passe personnel. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez en obtenir un en contactant le Syndicat.

Voici l'adresse du site de SAI : <https://mon.saiadnet.qc.ca>

Le présent article décrit les différents modules de ce site Internet.

1. Documents personnels et du régime

Vous pouvez consulter votre formulaire d'adhésion au régime, votre désignation de bénéficiaire et tous les relevés annuels produits à votre nom depuis le 31 décembre 2008. Le Règlement du régime ainsi qu'un relevé annuel vulgarisé sont également disponibles.

2. Mise à jour financière

Un module vous permet d'estimer la valeur de vos cotisations accumulées avec intérêts à n'importe quelle date de l'année courante. Le calcul est basé sur le dernier relevé annuel, le rendement des placements réalisé depuis ce dernier relevé et une estimation des cotisations versées à votre compte depuis ce dernier relevé (la consolidation des cotisations n'étant effectuée qu'une fois par année).

3. Projection à la retraite

Le relevé annuel comporte déjà une estimation de votre revenu de retraite à différents âges de retraite. Sur le site internet de SAI, vous pouvez réaliser votre propre projection, en fonction d'une date de retraite précise et d'une estimation des cotisations additionnelles futures.

4. Placements de la caisse de retraite

Le journal *La cigale et la fourmi* vous présente déjà de l'information sur les placements effectués dans votre caisse de retraite. Le site internet de SAI divulgue de façon plus détaillée les balises de la politique de placements et les résultats obtenus, et ce, pour le Fonds Général et le Fonds Transition. Cette information vous permet de mieux évaluer la pertinence de transférer votre avoir du Fonds Général au Fonds Transition, une fois atteint l'âge de 50 ans.

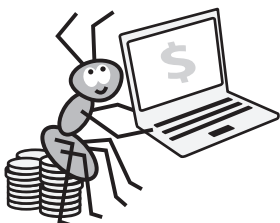
Venez-nous voir... sevl-scfp-2815.com

Comme mentionné dans *Le mot du président* en première page, le syndicat a récemment procédé à la mise en ligne de son nouveau site.

Vous y trouverez tous les communiqués, des liens utiles et chaque comité y est présenté.

Le Comité de retraite est là aussi avec une section pleine d'information sur votre régime supplémentaire de rentes et tous les formulaires du régime.

Visitez-nous sans tarder !





MOT DE L'ADMINISTRATEUR

par Louis Morissette

Le Fonds de Revenu Viager (FRV)

Si vous quittez votre emploi pour prendre votre retraite, la valeur de votre compte du Régime (à l'exception des montants qui peuvent être encaissés au comptant et dont nous avons discuté dans une autre chronique) doit servir à procurer un revenu payable la vie durant, soit par l'achat d'une rente viagère auprès d'une compagnie d'assurances, soit par un Fonds de Revenu Viager (FRV).

1. Le principe d'un FRV

Qu'est-ce qu'un FRV? En deux mots, c'est une rente autogérée. De façon plus détaillée, c'est un compte ouvert en votre nom personnel dans une institution financière, avec les caractéristiques suivantes :

- Vous devez d'abord choisir un véhicule de placements : dépôts garantis, fonds mutuels d'actions ou d'obligations, et autres placements admissibles à un REER. Vous pouvez modifier ce choix de placement ou même transférer votre FRV à une autre institution. Les revenus de placement demeurent dans le FRV et ne sont pas imposables.
- À chaque année, vous informez l'institution financière du montant que vous désirez retirer du FRV (selon la fréquence désirée) et ce montant est imposable.
- Votre retrait annuel doit être supérieur à une limite minimale fixée par la Loi de l'impôt et correspondant à un certain pourcentage de votre avoir.
- Votre retrait annuel ne doit pas dépasser une limite maximale, définie par la Loi fédérale sur les normes des prestations de pension, et qui est fonction des taux d'intérêt en vigueur et du montant de votre avoir au début de l'année. Cette limite vous permettra d'avoir suffisamment d'argent pour aller à la pêche jusqu'à l'âge de 90 ans.
- En cas de décès, le solde de votre FRV est transféré à votre conjoint sans incidence fiscale ou remboursé à votre bénéficiaire après paiement des impôts requis.

2. La particularité d'un FRV restreint (FRVR)

Qu'est-ce qu'un FRVR?

- Le FRVR existe depuis 2008. On peut transférer son avoir dans un FRVR à partir d'un régime de retraite, d'un FRV ou d'un REER immobilisé.
- Le FRVR est une variante du FRV qui donne le droit, à partir de l'âge de 55 ans, en plus du retrait maximal annuel décrit au paragraphe précédent, au déblocage unique d'une portion du FRVR pouvant aller jusqu'à 50% de la valeur du compte, mais uniquement dans les 60 jours suivants l'ouverture de ce compte. Après cette période de 60 jours, le droit au déblocage est perdu.
- Le déblocage unique s'effectue par le biais d'un transfert à partir du FRVR dans un REER ou un FERR avant d'avoir atteint l'âge de 71 ans.
- Le FRVR permet également le déblocage en espèce de petits montants en cas de difficultés financières du participant.

3. Exemple de retraits maximums annuels

Tel qu'expliqué ci-haut, le retrait maximum annuel d'un FRV et d'un FRVR est déterminé à chaque début d'année par les institutions financières en se basant sur le taux d'intérêt en vigueur. Pour 2010, voici quelques exemples de retrait maximum :

- Participant âgé de 50 ans : 5,16% du solde du FRV au 1^{er} janvier
- Participant âgé de 60 ans : 5,71% du solde du FRV au 1^{er} janvier
- Participant âgé de 70 ans : 7,04% du solde du FRV au 1^{er} janvier
- Participant âgé de 80 ans : 11,78% du solde du FRV au 1^{er} janvier

Vous pouvez trouver cette limite sur le site internet suivant : www.osfi-bsif.gc.ca

Si vous n'êtes pas prêt à commencer à recevoir immédiatement un revenu de retraite lorsque vous cessez votre emploi, vous pouvez quand même transférer vos droits à l'extérieur du Régime dans un REER immobilisé d'une institution financière. Vous aurez alors à choisir un véhicule de placement jusqu'au moment où vous serez prêt à recevoir un revenu de retraite. À ce moment, les sommes accumulées devront servir à procurer un revenu payable la vie durant, soit par l'achat d'une rente viagère, soit par un FRV ou un FRVR.



COMITÉ DE RETRAITE

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉ(E)S

Jacques Dénomme, président
514 527-4637
jacques.denomme@sevl2815.com

Pierre Maltais, vice-président
514 526-9251, poste 3432
pierre.maltais@videotron.com

Guy Gagné
514 527-4637
guy.gagne@sevl2815.com

REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

Roxanne Doucet
514 380-6628
roxanne.doucet@videotron.com

Sonya Cyr
514 380-4986
sonia.cyr@videotron.com

MEMBRE INDÉPENDANT

Bruno Tremblay
514 384-9681

Vous pouvez obtenir de l'information sur votre Régime supplémentaire de rentes ou vous procurer les formulaires relatifs au Service de la rémunération et des avantages sociaux, situé au 612, rue St-Jacques, bureau 700.



LA CIGALE ET LA FOURMI

Une production de VOX

Chargé de projet
Pierre Maltais

Graphisme
 Julie Pelchat
Lana Leclerc

Révision
Johanne Hodge
Richard Lévesque